
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO 2
MARS 2017

**LE RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CCAS D'OULLINS**

DU MOIS DE MARS 2017

**SERA CONSULTABLE A COMPTER DU
VENDREDI 07 AVRIL 2017 :**

- **En Mairie : à l'accueil central
(entrée principale)**
- **Sur le site internet : www.ville-oullins.fr**

Le 16 mars 2017

Centre Communal d'Action Sociale
Contact : Emilie MARTIN
Fonction : Directrice du CCAS
☎ 04 72 39 73 13
Mail : emartin@ville-oullins.fr

Objet : Convocation C.A. du CCAS
Réf.: EM/MP
PJ : Délibérations + annexes

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se tiendra le :
Jeudi 23 mars 2017 à 18h30 en mairie (salle Jean-Jacques Rousseau)

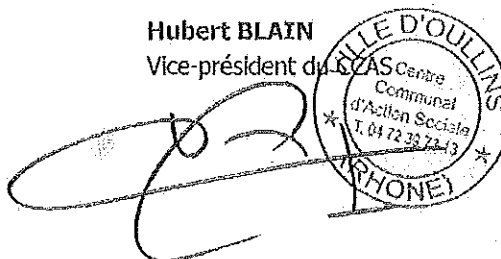
ORDRE DU JOUR

- ☞ Approbation du compte-rendu de la séance du 05 janvier 2017
- ☞ Projets de délibérations :

1	Approbation du compte administratif 2016
2	Approbation du compte de gestion 2016
3	Affectation du résultat – budget principal CCAS
4	Affectation du résultat – budget annexe EHPA Résidence La Californie
5	DM n°1 – exercice 2017 – budget principal CCAS
6	DM n°1 – exercice 2017 – budget annexe EHPA Résidence La Californie
7	Restauration personnes âgées – renouvellement de marché
8	Convention de partenariat entre le CCAS d'Oullins et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (annexes)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Hubert BLAIN
Vice-président du CCAS



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - BP 87 - 69923 OULLINS cedex - téléphone 04 72 39 73 13 - télécopie 04 78 50 81 78
www.ville-oullins.fr - contact@ville-oullins.fr

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-01 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN

Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les résultats du compte administratif 2016 s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Réalisations de l'exercice

Exécution du budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	3 185 268,57	3 179 268,57	-6 000,00
Section d'investissement	14 420,31	43 304,11	+ 28 883,80

Reports de l'exercice précédent

Résultat de la section de fonctionnement		+ 152 622,41	+ 152 622,41
Résultat de la section d'investissement		+ 3 575,28	+ 3 575,28

Restes à réaliser à reporter en 2017

Section d'investissement	78 056,04	55 000,00	- 23 056,04
--------------------------	-----------	-----------	-------------

Résultat cumulé

	Résultats antérieurs	Résultats exercice 2016	Cumul
Section de fonctionnement	+ 152 622,41	-6 000,00	+ 146 622,41
Section d'investissement	+ 3 575,28	+ 28 883,80	+ 32 459,08

BUDGET ANNEXE - RESIDENCE « LA CALIFORNIE »

Réalisations de l'exercice

Exécution du budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	579 107,85	579 597,35	+ 489,50
Section d'investissement	32 363,67	51 714,09	+ 19 350,42

Reports de l'exercice précédent

Résultat de la section d'exploitation	489,50		-489,50
Résultat de la section d'investissement		12 584,49	+ 12 584,49

Restes à réaliser à reporter en 2017

Section d'investissement	5 977,73		- 5 977,73
--------------------------	----------	--	------------

Résultat cumulé

	Résultats antérieurs	Résultats exercice 2016	Cumul
Section d'exploitation	- 489,50	+ 489,50	0
Section d'investissement	+12 584,49	+ 19 350,42	+ 31 934,91

Je vous propose d'approuver les résultats de la gestion 2016 tels que synthétiquement présentés ci-dessus.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les résultats du compte administratif 2016 tels que présentés ci-dessus.

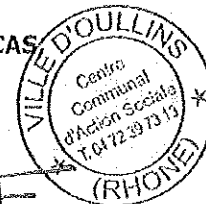
DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
 Transmission en préfecture le : / /

Le vice-président,
 Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
 L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
 Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS
 Hubert BLAIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-02 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN

Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ETABLI PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE DE LA VILLE D'OULLINS

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 du centre communal d'action sociale et de son budget annexe ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, du centre communal d'action sociale et de son budget annexe,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections de ces budgets,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par madame la trésorière principale de la Ville d'Oullins.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2016 établi par madame la trésorière principale de la Ville d'Oullins.

PRECISE que les résultats n'appellent ni observation ni réserve.

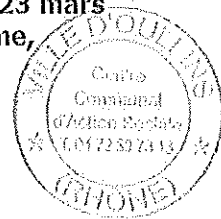
DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /

Le vice-président,
Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS,
Hubert BLAIN



2^e RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-03 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN
Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'examen du compte administratif 2016 a mis en évidence les résultats suivants :

- Un excédent de la section d'investissement d'un montant de 28 883,80 euros.
- Un déficit de la section de fonctionnement d'un montant de 6 000,00 euros
- Des reports de l'exercice 2015, de 3 575,28 euros en recettes d'investissement et de 152 622,41 euros en recettes de fonctionnement.
- Des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant en dépenses de 78 056,04 euros et en recettes de 55 000,00 euros.

Report d'investissement de l'exercice 2015	+ 3 575,28 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2016	+ 28 883,80 €
Report d'investissement cumulé	+ 32 459,08 €
Solde d'exécution d'investissement reporté inscrit à la ligne 001	
Solde des restes à réaliser	- 23 056,04 €

Le résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement s'élève par conséquent à 146 622,41 Euros et sera inscrit à la ligne 002.

Le solde d'exécution d'investissement reporté en recettes d'investissement s'élève à 32 459,08 € et sera inscrit à la ligne 001

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer l'affectation du résultat 2016 tel que je viens de l'exposer.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le vice-président du CCAS à procéder à l'affectation du résultat 2016 selon les conditions exposées ci avant.

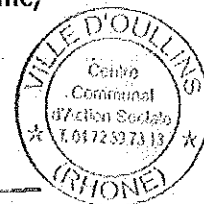
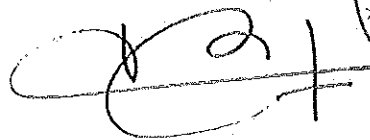
DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /

Le vice-président,
Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS,
Hubert BLAIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-04 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN
Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE
« RESIDENCE LA CALIFORNIE »**

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'examen du compte administratif 2016 a mis en évidence les résultats suivants :

- Un excédent de la section d'investissement d'un montant de 19 350,42 €
- Un excédent de la section d'exploitation d'un montant de 489,50 €
- Des reports de l'exercice 2015 de 12 584,49 € en recettes d'investissement et de 489,50 € en dépenses de fonctionnement.
- Des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant en dépenses de 5 977,73 euros.

Accusé de réception en préfecture
069-266910116-20170323-DEL_2017-03-04-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Report d'investissement de l'exercice 2015	+ 12 584,49 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	+ 19 350,42 €
Report d'investissement cumulé Solde d'exécution d'investissement reporté inscrit à la ligne 001	31 934,91 €
Solde des restes à réaliser	- 5 977,73 €

Le résultat de fonctionnement est par nul. Par conséquent, il n'y a pas de report.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté sera inscrit à la ligne 001 en recettes d'investissement pour 31 934,91 €.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer l'affectation du résultat 2016 tel que je viens de l'exposer.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

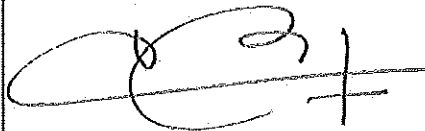
AUTORISE le vice-président du CCAS à procéder à l'affectation du résultat 2016 selon les conditions exposées ci-avant.

DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le : / /
 Le vice-président, Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS,
Hubert BLAIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-05 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN
Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : BUDGET PRINCIPAL CCAS - EXERCICE 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration a voté le budget primitif 2017 le 05 janvier 2017 sur des bases prévisionnelles.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'ajustement des crédits en fonction des nécessités intervenues depuis le vote du budget primitif.

Compte	Objet	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise des restes à réaliser					
21-64-2184-AMPE	mobillier	31 770,80			
21-64-2188-AMPE	Autres	26 186,60			
21-64-2135-AMPE	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 098,64			
13-64-1328-AMPE	SENT-Autres		55 000,00		
Reprise et affectation des résultats					

Accusé de réception en préfecture
 069-266910116-20170323-DEL_2017-03-05-
 DE
 Date de télétransmission : 30/03/2017
 Date de réception préfecture : 30/03/2017

001	résultat d'investissement reporté		32 459,08		
002	résultat de fonctionnement reporté				146 622,41
Opérations d'investissement					
21-64-2135-AMPE	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 255,44			
21-613-2135-POSE	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 147,60			
Opérations de fonctionnement					
65-613-6568-POSE	Autres secours (legs Forest)			146 622,41	
		87 459,08	87 459,08	146 622,41	146 622,41

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le vice-président du CCAS à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

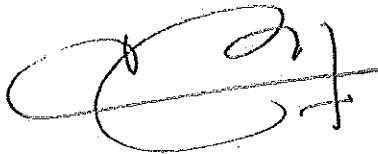
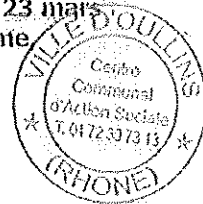
DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
 Transmision en préfecture le : / /

Le vice-président,
 Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
 L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
 Pour extrait certifié conforme

Le vice-président du CCAS,
 Hubert BLAIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-06 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Direction des finances

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN

Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

**OBJET : BUDGET ANNEXE « RESIDENCE LA CALIFORNIE » - EXERCICE 2017 -
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration a adopté le budget primitif 2017 le 05 janvier 2017 sur des bases prévisionnelles.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'ajustement des crédits en fonction des nécessités intervenues depuis le vote du budget primitif.

Compte	Objet	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise des restes à réaliser					
21-2188	Autres amortissements corporelles	654,00			
21-2135	Installations générales ; agencements	5 323,73			
Reprise et affectation des résultats					
001	résultat d'investissement reporté		31 934,91		

Accusé de réception en préfecture
069-266910116-20170323-DEL_2017-03-06-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

002	résultat de fonctionnement reporté				
Opérations d'investissement					
21-2135	Installations générales ; agencements	25 957,18			
Opérations de fonctionnement					
	Total	31 934,91	31 934,91	0,00	0,00

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le vice-président du CCAS à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

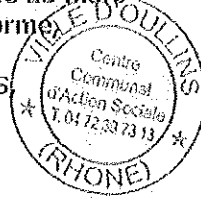
Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /

Le vice-président,
Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme

Le vice-président du CCAS
Hubert BLAIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-07 du 23 mars 2017

Pôle ressources : Commande publique

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN

Monsieur Gilles LAVACHE a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : RESTAURATION PERSONNES AGEES – RENOUELEMENT DE MARCHÉ

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le marché de fourniture et de livraison de repas pour les restaurants de personnes âgées s'achève le 06 mars 2017. La procédure afférente à ce renouvellement a été lancée le 23 décembre 2016 sous forme d'une procédure ouverte, en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a conduit successivement à :

1) L'enregistrement des candidatures suivantes :

- MEDIREST,
- ELIOR,
- SODEXO

2) L'étude des candidatures et des offres par le service administratif du CCAS.

3) L'attribution du marché par la commission d'appel d'offres de CCAS d'après les critères définis lors de la consultation (Prix : 50% - Qualité des repas et des produits : 30% - Valeur technique de l'offre : 20%). La commission d'appel d'offres a jugé la proposition de la société SODEXO comme étant économiquement la plus avantageuse

et a décidé d'attribuer à cette société, la fourniture et la livraison des repas pour les restaurants de personnes âgées de la résidence de la Californie et du foyer-restaurant Au Gout du Jour

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution par la commission d'appels d'offres réunie le 16 février 2017, du marché de fournitures et de repas pour les restaurants de personnes âgées à la société SODEXO.

AUTORISE Monsieur le vice-président à signer le marché afférent avec le prestataire retenu et tous les documents nécessaires à l'exécution.

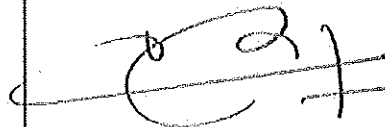
PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal au chapitre 011, article 611, et sur le budget annexe au chapitre 011, article 6282.

DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le : / /
 Le vice-président, Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS,
Hubert BLAIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Centre communal d'action sociale
Métropole de LYON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2017-03-08 du 23 mars 2017

Service : Pôle social

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars.

Le conseil d'administration dûment convoqué, le 16 mars 2017, conformément aux articles R123-16 et R123-17 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Hubert BLAIN, vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de votants : 10

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS : Mesdames, Messieurs Hubert BLAIN - Emilie CORTIER - Daniel DESGEORGES - Marcelle GIMENEZ - Jeanine JEGOU - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Olivier PIRRA - Jeanne VILLOT

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur François-Noël BUFFET a donné pouvoir à Monsieur Hubert BLAIN

Monsieur Gilles LAVACHÉ a donné pouvoir à Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

ABSENTS : Madame Patricia DAVID - Madame Joëlle SECHAUD - Monsieur Henri SEINERA

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS D'OULLINS ET L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES

Le conseil d'administration,

Vu le rapport par lequel monsieur le vice-président expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, le CCAS d'Oullins organise un séjour de vacances à destination des séniors de la commune. Suite au bilan positif de ces séjours, il paraît opportun de reconduire cette convention pour l'année 2017.

Je vous propose d'approuver la poursuite du partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et de m'autoriser à signer la convention ainsi que ses annexes.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la poursuite du partenariat entre le CCAS d'Oullins et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

AUTORISE le vice-président du CCAS à signer la convention ainsi que ses trois annexes ci-jointes.

Accusé de réception en préfecture
069-266910116-20170323-DEL_2017-03-08-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

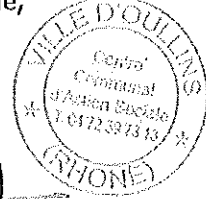
DONNE tous pouvoirs au vice-président du CCAS pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /

Le vice-président,
Hubert BLAIN

FAIT ET DELIBERE A OULLINS
L'an deux mille dix-sept, le 23 mars
Pour extrait certifié conforme,

Le vice-président du CCAS,
Hubert BLAIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).